

Magnesium

Date 26.11.2009

Date antérieure: -

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**1.1 Identification de la substance ou de la préparation****1.1.1 Désignation commerciale**

Magnesium

1.1.2 Code du produit

981884, 981885

1.2 Utilisation de la substance/préparation**1.2.1 Exprimé par écrit**

Réactif de diagnostic in vitro pour analyseur de chimie clinique.

1.3 Identification de la société/entreprise**1.3.1 Fournisseur**

Thermo Fisher Scientific Oy, Clinical Diagnostics Finland

1.3.2

Ratastie 2, P.O.Box 100

FI-01621 Vantaa

FINLAND

+358-9-329 100

+358-9-3291 0300

FI0921547-0

Email

info.cdx.fi@thermofisher.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**1.4.1 Numéro de téléphone, nom et adresse**

Thermo Electron S.A.S., Eragny Parc, BP 50249, 95615 Cergy Pontoise Cedex, France, 01 34 32 51 71

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

-

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1 Composants dangereux****3.1.1**CAS/
EINECS &

No.

d'enregistrem
ent

9002-93-1

584-08-7

3.1.2

Nom chimique de la substance

Triton X-100

Carbonate de potassium

3.1.3

Concentration

1.06 %

1.06

3.1.4

Classification

Xn; R22-41

Xn; R22-R37/38

3.1.7 Autres informations

Peut irriter les yeux, le système respiratoire et la peau.

4. PREMIERS SECOURS**4.2 Inhalation**

Amener la victime à l'air libre.

4.3 Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon.

4.4 Contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Magnesium

Date 26.11.2009

Date antérieure: -

4.5 Ingestion

Rincer la bouche. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyen d'extinction approprié**Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre sèche, Eau.**5.3 Dangers spécifiques**

La combustion peut produire des émanations dangereuses pour la santé.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1 Précautions individuelles**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

-

6.3 Méthodes de nettoyage

Verser à l'égout avec beaucoup d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Manipulation**

Gants de protection.

7.2 Stockage

Conserver à des températures comprises entre 2 °C et 8 °C.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.2 Contrôle de l'exposition****8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle**

-

8.2.1.1 Protection respiratoire

-

8.2.1.2 Protection des mains

Gants de protection (p.e. caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Gants en néoprène).

8.2.1.3 Protection des yeux

Lunettes de protection chimique. S'il existe un risque d'éclaboussures, utiliser une visière de protection. Ne pas porter de lentilles de contact, s'il existe un risque d'éclaboussures dans les yeux.

8.2.1.4 Protection de la peau et du corps

Blouse.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations générales (aspect, odeur)**

Incolore, inodore, liquide.

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**9.2.1 pH** 10.9**9.2.2 Point/intervalle d'ébullition** approximativement 100 °C (eau)**9.2.3 Point d'éclair** Non inflammable.**9.2.5 Dangers d'explosion****9.2.5.1 Limite inférieure d'explosivité** -**9.2.5.2 Limite supérieure d'explosivité** -

Magnesium

Date 26.11.2009

Date antérieure: -

9.2.7	Pression de vapeur	-
9.2.8	Densité relative	-
9.2.9	Solubilité	
9.2.9.1	Solubilité dans l'eau	complètement soluble.
9.2.9.2	Liposolubilité (solvant-huile à préciser)	-
9.2.10	Coefficient de partage (n-octanol/eau)	-

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Conditions à éviter	-
10.2	Matières à éviter	-
10.3	Produits de décomposition dangereux	-

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Toxicité aiguë	-
11.2	Irritation primaire	Peut irriter les yeux et la peau.
11.3	Sensibilisation	-
11.4	Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée	-
11.5	Expérience chez l'homme	-
11.6	Autres informations sur la toxicité aiguë	Azide de sodium (NaN_3) < 0.1%

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Écotoxicité	
12.1.1	Toxicité aquatique	Triton X-100: LC50/96 = 8.9 mg/l. Toxique pour les organismes aquatiques.
12.1.2	Toxicité envers d'autres organismes	-
12.2	Mobilité	-
12.3	Persistance et dégradabilité	
12.3.1	Biodégradation	Triton x-100: Facilement biodégradable
12.3.2	Dégradation chimique	-
12.4	Potentiel de bioaccumulation	-

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Magnesium

Date 26.11.2009

Date antérieure: -

Le produit doit être éliminé comme produit chimique de laboratoire conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.3	Transport terrestre	
14.3.1	Classe	-
14.3.2	No. de risque	-
14.3.3	Description des marchandises	-
14.3.4	Autres Informations	-
14.4	Transport maritime	
14.4.1	IMDG	-
14.4.2	Désignation officielle de transport	-
14.4.3	Autres Informations	-
14.5	Transport aérien	
14.5.1	ICAO/IATA	-
14.5.2	Désignation officielle de transport	-
14.5.3	Autres Informations	-

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Informations figurant sur l'étiquette de danger	
15.1.1	Lettre du symbole et des indications de danger des préparations	
15.1.2	Identification des composants sur l'étiquette de danger	-
15.1.3	Phrase(s) de risque	-
15.1.4	Phrase(s) de sécurité	-
15.1.5	Dispositions particulières concernant certaines préparations	-

16. AUTRES DONNÉES

16.1	Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3	
	R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
	R22	Nocif en cas d'ingestion.
	R41	Risque de lésions oculaires graves.
16.4	Information complémentaire fournie par:	
	Code de la fiche technique santé-sécurité: D08251-01-01-SDS-Magnesium-FR	
	Entreprise mentionnée au point 1.3.	
	Dans la mesure de nos connaissances, les informations figurant dans cette notice sont correctes et complètes et sont proposées de bonne foi comme exactes. Elles caractérisent le produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées. Elles ne garantissent pas les propriétés du produit.	
16.5	Référence bibliographique	
	La fiche technique santé-sécurité du fabricant.	
	Ce produit a été évalué conformément aux directives 1967/548/EEC, 1999/45/EC et 2001/58/EC.	
	26.11.2009	
	UM	